

CAHIER DES CHARGES

RELATIF A LA PRODUCTION ET AUX MONTANTS DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'EQUIPEMENT MINIMA DEVANT ETRE REALISES PAR LE TITULAIRE D'UNE CONCESSION D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES MINERALES CLASSEES « MINES »

-----*****-----

Article premier : Objet du cahier des charges- type

Le Présent cahier des charges-type prévu par le Code Minier promulgué par la loi N° 2003-30 du 28 Avril 2003 et notamment son article 44 vise à fixer les clauses et conditions générales relatives à l'octroi d'une concession d'exploitation de substances minérales classées « Mines » et à la production et aux montants des travaux de recherche et d'équipement minima que LA PLATRIERE DE MORNAG SA MORNAG B.P n°1 ci-après désigné par le terme le «Titulaire », sera tenu d'effectuer à l'intérieur du périmètre de la concession d'exploitation dite « LADOULI » du 4ème groupe tel que défini à l'article 2 du présent cahier.

Art. 2 .- Délimitation du périmètre de la concession d'exploitation

La concession visée à l'article premier du présent cahier des charges est délimitée comme suit:

Sommets	N° des repères	Sommets	N° des repères
1	352.760	4	352.758
2	354.760	1	352.760
3	354.758		

et comporte un seul périmètre élémentaire soit une superficie globale de 400 hectares .

LA PLATRIERE DE MORNAG
MORNAG B.P N° 1
Tél. : 71 238 624
Fax : 71 753 012

